



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/S-1/2
7 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Première session extraordinaire
5 juillet 2006

**Contribution de la Banque mondiale à la session extraordinaire sur
la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens
et les autres territoires arabes occupés**

1. La Banque mondiale souhaiterait compléter l'exposé de la situation présenté par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, M. Dugard, dans son rapport au Conseil, où il a laissé entendre que l'aide était différée en raison d'une interdiction des transferts de fonds à l'Autorité palestinienne, à ses institutions et à ses projets.
2. Cela ne s'applique pas dans le cas de la Banque mondiale. La Banque continue à verser une assistance financière pour neuf projets en cours d'exécution par l'Autorité, essentiellement dans le secteur social, y compris l'éducation. Pour ces opérations en cours, qui représentent un engagement financier de 97,8 millions de dollars au total, 47,5 millions de dollars restent à verser.
3. En outre, il sera présenté au mois d'août au Conseil de la Banque mondiale un nouveau crédit d'un montant de 13 millions de dollars pour mettre en place des mesures de prévention de l'épidémie de grippe aviaire.
4. Enfin, la Banque a désormais l'autorisation générale de relancer son Programme d'appui aux services d'urgence (ESSP) destiné à faire face aux besoins les plus urgents dans le domaine social, en particulier pour assurer l'approvisionnement en médicaments et en produits de consommation requis au cours des deux à trois mois à venir. Ce programme financé par des donateurs – et un certain nombre de donateurs ont fait savoir qu'ils étaient prêts à y contribuer – servira à couvrir les coûts de fonctionnement non salariaux des Ministères de la santé, de l'éducation et des services sociaux.
